

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)
Réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2021

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 16 septembre 2021 - salle de réunion de la Mairie

L'an deux mille vingt et un, et le seize septembre, à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CURT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15

Présents : M. CURT Jean-Pierre, M. BALDASSO Adolphe, M. BERTHIER Benjamin, Mme CAFFIN Marie-Christine, M. CORMINIER Eric, Mme FAURE-TROUSSIER Catherine, Mme FAUVEL Anne-Marie, M. FONTE Sylvain, Mme GIRAUD Murielle, Mme GÜRKE Lise, M. MICHON Jean-Luc

Absents excusés : Christina BEJBOM, Romuald CIOT, Frédéric MAILHÉ, Monique DESMOULINS

Ont donné procuration : Christina BEJBOM à Anne-Marie FAUVEL, Romuald CIOT à Murielle GIRAUD, Frédéric MAILHÉ à Jean-Pierre CURT et Monique DESMOULINS à Marie-Christine CAFFIN

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 10 septembre 2021

M. CORMINIER a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 22 juillet 2021**
 1. SIAJ subvention de fonctionnement des communes adhérentes au syndicat
 2. Tarifs 2021-2022 : transport scolaire cantine
 3. Délégation du maire pour les marches pouvant être passés sans formalité préalable
 4. nécessité de régler la circulation des véhicules à moteurs à partir de saint-honoré 1500 afin d'assurer la protection des espaces naturels
- **Infos diverses**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 JUILLET 2021

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 22 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

Adopté : 15 POUR

OUVERTURE DE SÉANCE

SYNDICATS

1 – SIAJ SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES ADHERENTES AU SYNDICAT

5 communes sont adhérentes au SIAJ.

Les comptes présentent un déficit actuel de 115000 euros, qui s'explique en partie par une consommation moins importante que prévue dans les budgets, donc forcément moins de recettes. Il y a eu dans le même temps des baisses de subventions et cependant le calendrier des travaux, conséquent, n'a pas été ralenti.

Afin de remédier à ce problème, des économies doivent être réalisées. Les montants des taxes d'assainissement vont être légèrement augmentés et il y aura également une petite hausse sur les abonnements.

Mais, afin de ne pas impacter directement et de manière trop significative les usagers, le SIAJ demande une participation exceptionnelle des communes adhérentes pendant 3 ans, afin de permettre un retour des comptes à l'équilibre.

Avec les économies évoquées ci-dessus et les petites augmentations, il reste tout de même 62000 euros à combler : avec un calcul prenant en compte le nombre d'abonnés et les travaux réalisés ces dernières années, notre commune va devoir, en plus de la subvention annuelle de 15000 euros, participer à hauteur de 14640 euros/par an supplémentaires pendant 3 ans. A titre de comparaison dans le même temps, La Mure devra s'acquitter de la somme de 21322 euros.

En fait, les élus ont peu de latitude de décision car ce service de l'eau est fondamental, et il est impératif d'en assurer la continuité en attendant la reprise de compétence par la Communauté de Commune en 2026.

**1 ABSTENTION
14 VOIX POUR**

1bis – SIAJ CONVENTION POUR PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES INHÉRENTE À LA FACTURATION

Avec de nouvelles modalités de facturation et des charges de fonctionnement supplémentaires dues à ces changements, une somme de 715,20 EUROS est demandée.

Elle englobe les frais pour traiter la facturation avec des outils à distance, l'informatique, la masse salariale.

**1 CONTRE
5 ABSTENTIONS
9 VOIX POUR**

TRANSPORT SCOLAIRE

2 – TARIFS 2021-2022 : TRANSPORT SCOLAIRE TRAJETS ÉCOLES / PISCINE DE LA MURE

10 Séances sont prévues à la piscine pour les écoles maternelle et élémentaire, le transport doit donc être organisé.

Un devis de 134,70 euros par tournée a été présenté pour 2022. Le montant était de 128,40 € ht en 2021, une légère augmentation imputable à la variation des prix du carburant.

Ces transports s'effectueront les mardis matins, soit 4 en janvier, 2 en février et 4 en mars. Cette dépense sera affectée au budget 2022.

15 VOIX POUR

BUDGET COMMUNAL

3 – BUDGET COMMUNAL – DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES N°2

Concernant les travaux de sécurité sur Saint-Honoré village, une décision modificatives doit être prise sur la section fonctionnement, vers la section investissement, de 3300 euros, ce qui va amener le montant total des frais à 17900 euros TTC.

Par contre, des subventions vont être demandées au Conseil Départemental à hauteur de 35% de la somme globale.

<u>OBJET</u>	<u>DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES</u>		<u>AUGMENTATION DE CREDITS</u>	
	<u>Chapitres / Articles / Opérations</u>	<u>Sommes</u>	<u>Chapitres / Articles / Opérations</u>	<u>Sommes</u>
<u>Entretien, réparations voirie</u>	<u>DF-011-615231</u>	<u>3 300.00 €</u>		
<u>Installations de voirie/mise en sécurité hameaux</u>			<u>DI-21-2152-141</u>	<u>3 300.00 €</u>
<u>Virement à la section d'investissement</u>			<u>DF-023</u>	<u>3 300.00 €</u>
<u>Virement de la section de fonctionnement</u>			<u>RI-021</u>	<u>3 300.00 €</u>

15 VOIX POUR

REGLEMENTATION

4 – NÉCESSITE DE RÈGLER LA CIRCULATION DES VÉHICULES À MOTEURS À PARTIR DE SAINT-HONORÉ 1500 AFIN D'ASSURER LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS

Le maire doit prendre un arrêté afin que des réglementations portent sur la protection des espaces naturels depuis Saint-Honoré 1500, en direction de Pracouret, du Clos de mouche et du lac Charlet.

Trop d'incivilités ont été constatées ces derniers temps sur ces secteurs.

Seuls les véhicules techniques seront autorisés ainsi que les véhicules du Berger.

Les chasseurs de la commune auront des autorisations spéciales et ponctuelles, notamment pour certains prélèvements de gros gibiers en altitude.

Les Vélos à Assistance Electrique (VAE) ne sont pas concernés par ces mesures.

Tout chien devra être tenu en laisse.

Les agents de l'ONF pourront être amenés à sanctionner les contrevenants.

Le chemin qui part de la Chaud en direction de la Croix de Gouret et le col du Parche est une voie de circulation, et ne peut être concerné par cet arrêté.

Les chasseurs de la commune sont prêts à ne pas aller chasser le dimanche à la Chaud pour le respect des promeneurs.

Enfin, le problème des toilettes publiques de la Chaud est évoqué: elles ne sont pas adaptées à une fréquentation de plus en plus importante, coûtent très cher en terme d'entretien et maintenance, il conviendra de réfléchir à leur devenir.

15 VOIX POUR

DIVERS-INFORMATIONS

De nombreux vols ont été signalés sur la commune, qui se produisent généralement le matin, avec des garages laissés ouverts par les propriétaires. Les enquêtes sont menées et des suspects ont été appréhendés.

La voiture épave aux Clos a été enlevée et mise en fourrière.

Il y a également de plus en plus de feux d'artifice intempestifs, on signale aussi de grosses cylindrées qui tournent dans les parages, des signes à ne pas négliger.

Les lignes blanches vont être refaites dans certains secteurs. Cependant, pas dans les agglomérations, par décision du département, leur présence étant jugée plus accidentogène !

La nouvelle voiture est arrivée aux services techniques, et la remorque est prévue pour les

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)
Réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2021

prochains jours, pour les transports de la cantine. L'unimog est en réparation.

Déjà de très bons retours des enfants concernant la cantine. Récemment, avec la présence de 53 enfants, le service a été un peu délicat. Le service des cuisines du collège de la Mure est très réactif, avec un personnel à l'écoute. Le bilan très donc très positif.

La jauge étant de 54 enfants, il faudra peut être envisager 2 services si leur nombre augmente.

La mairie a reçu plusieurs demandes de stages. Une stagiaire a été acceptée début novembre pour 6 semaines pour une aide à la personne. Elle va travailler aussi pour le CCAS et ira aider à la cantine ponctuellement.

Il y a également des demandes pour janvier aux services techniques.

Ces stages ne sont pas rémunérés, mais ils sont très formateurs pour les jeunes qui peuvent appréhender concrètement les problématiques locales.

La question de l'ancienne mairie est à cœur de la commission grands travaux : la question première, hormis les couts de transformation/réhabilitation, réside dans la future affectation/orientation du bâtiment : bibliothèque, bar associatif...

Au sujet de la rénovation de la chapelle de tors, il sera fait appel au don pour les gens de la commune et à d'éventuels sponsors.

La journée propre s'est très bien déroulée. Les enfants et les plus grands étaient ravis de participer.

La rénovation du four de Fugières est presque achevée.

LA SÉANCE EST LEVÉE

À

21 H 46

Prochain CM le mardi 16 novembre 2021 à 20h